



Veille économique et financière Benelux – novembre 2019 – © DG Trésor

Focus sur Le Luxembourg : présentation du projet de loi de finances

Le budget luxembourgeois pour 2020 a été présenté le 14 octobre par le ministre des Finances, Pierre Gramegna, ainsi que le projet de loi relatif à la programmation pluriannuelle 2020-2023. Deux grandes priorités figurent au programme :

- **La protection de l'environnement et du climat**, avec toute une série de mesures pour favoriser la mobilité douce et les transports publics (+69 M€ pour les Chemins de fer luxembourgeois et le Régime général des transports routiers, l'un des opérateurs de transports publics ; + 35 M€ (+202 M€ sur la période 2020-23) pour l'extension du tramway notamment), afin de préparer l'introduction de la gratuité des transports publics à partir du 1er mars 2020, disposition qui figure dans l'accord de coalition du gouvernement aux affaires depuis début 2019. Les crédits consacrés aux énergies renouvelables sont en hausse (+19%). Des moyens budgétaires supplémentaires seront également consacrés à la promotion et au soutien d'initiatives dans le domaine de la finance verte, le Luxembourg réaffirmant son ambition de se positionner comme un centre d'excellence en la matière. Le projet de loi budgétaire autorise le Gouvernement à émettre des emprunts de type durable (green bonds) pour soutenir les investissements du pays dans les domaines écologique, climatique mais aussi social, ainsi que pour asseoir le positionnement du Luxembourg comme place centrale de la finance verte. L'émission pourra se faire en une ou plusieurs fois, au cours de l'année 2020 ou des années ultérieures, en fonction des conditions de marché, à évaluer par la trésorerie de l'État. Le montant global maximum est fixé à 1 Md€. Cette mesure reprend un engagement du programme de coalition.

- **Les investissements, qui devraient atteindre un niveau record (2,8 Md€), en progression de 12% par rapport à 2019.**

Les investissements environnementaux et climatiques sont en augmentation (502 M€ contre 479M€ en 2019, dont 50% pour le ferroviaire) et appelés à progresser sur la période (661 M€ en 2023). Les autres principaux secteurs bénéficiaires sont par ailleurs les transports (routes), la digitalisation, les établissements scolaires, le secteur hospitalier, les infrastructures pour personnes âgées, handicapées, jeunes et réfugiés, les équipements sportifs, les projets d'assainissement (barrages).

Les commentateurs regrettent cependant l'absence de mesures destinées à favoriser l'offre en matière de logement, principal défi que le Luxembourg doit relever.

Belgique

Secteur bancaire : des taux négatifs d'intérêts appliqués pour la première fois à des particuliers

La banque privée Puilaetco-Dewaay est la première institution bancaire belge à appliquer un taux négatif sur ses clients particuliers disposant de plus de 5 M€ en cash.

En Belgique, certains grands clients institutionnels et corporate faisaient déjà les frais des taux négatifs depuis 2015. D'autres banques pourraient lui emboîter le pas car elles sont légalement obligées de garantir un rendement minimum de 0,11% (que la BNB n'a pas l'intention de modifier) sur les comptes d'épargne réglementés. Avec un montant record de 265,5 Md€ en juin 2019, l'épargne est un placement très populaire en Belgique. En conséquence, les observateurs ne pensent pas que les taux négatifs se propageront à l'épargne mais s'attendent en revanche à ce que les banques cherchent progressivement à compenser le taux minimum de 0,11% en augmentant les frais liés aux comptes à vue ou en plafonnant les montants que les particuliers sont autorisés à déposer sur un compte à vue et/ou d'épargne.

Fonds vert pour le climat : la contribution fédérale belge doublée

La Chambre a approuvé jeudi 24 octobre en séance plénière, à l'unanimité moyennant les abstentions de l'extrême droite flamande, une résolution demandant au gouvernement fédéral de doubler sa contribution financière au Fonds vert de l'ONU pour le climat à partir de 2020. L'opération doit toutefois « être neutre budgétairement ». La contribution fédérale au Fonds vert onusien pour le Climat a été de 10 M€ par an, sur les cinq dernières années. A ces 50 M€ s'étaient ajoutés 35 M€ des Régions. La résolution adoptée ce jour appelle donc uniquement

le fédéral à doubler sa contribution financière à ce Green Climate Fund. Il faut voir dans ce vote une réponse à l'annonce de Charles Michel lors du Sommet spécial de l'ONU sur le Climat en septembre dernier, et au courrier qui a été envoyé à la Belgique en amont de la réunion à Paris les 24 et 25 octobre consacrée au réapprovisionnement du Fonds.

Les ports d'Anvers et Zeebrugge pourraient fusionner

Les administrations portuaires vont débiter les négociations, processus qui pourrait durer deux ans. Cette fusion pourrait permettre de faire émerger le « port du futur » en persévérant dans de nombreux domaines, la transition énergétique, l'innovation et la numérisation, selon l'Echevine en charge du Port d'Anvers.

Rachat de Axa Banque par Crelan pour former la cinquième banque belge

Crelan (banque coopérative, 100 % belge depuis le rachat, en 2015, de la participation que détenaient les actionnaires français, le Crédit agricole SA et ses Caisses régionales, Crédit agricole nord de France et Crédit agricole Nord-Est) serait sur le point de racheter Axa Banque, singularité au sein de l'assureur français, dont ce sont les seules activités bancaires, et qui souhaitait s'en séparer.

Le rachat s'accompagnerait d'un transfert de la filiale Crelan Insurance au groupe français, auquel elle resterait liée par un contrat de distribution à long terme de produits d'assurance (hors assurances-vie). Axa est le leader en Belgique de l'assurance non-vie, avec 19,7% de part de marché, suivi par AG Insurance avec 16% (en assurance-vie, la banque travaille avec Allianz). Les ventes d'assurances non-vie par Crelan représentent quelque 2% de part de marché. Le rachat d'Axa Banque permettrait à Crelan de doubler sa taille et de se hisser à la

cinquième place des enseignes bancaires belges (7% de part de marché en prêts hypothécaires d'Axa + les 6% de Crelan) derrière BNPP Fortis, ING, KBC et Belfius qui dominent le marché. Le rachat intervient dans un contexte tendu lié aux coûts de la numérisation et à la mise en œuvre des exigences réglementaires et prudentielles.

Le rachat suscite en revanche des inquiétudes sur le réseau d'agences indépendantes, compte tenu de la restructuration et des économies d'échelles qu'il occasionnera.

Airbnb a demandé le 15 octobre à la Ville de Bruxelles de revoir ses exigences en matière de processus d'enregistrement sur la plateforme, particulièrement complexes à Bruxelles

La Commission européenne a également demandé aux autorités bruxelloises de revoir la réglementation actuelle. Cette demande de la part de Airbnb intervient après l'intention exprimée par la Ville de Bruxelles de mettre sur pied un plan d'action pour enrayer le développement des Airbnb illégaux dans le centre de la capitale afin de remettre sur le marché locatif longue durée un millier d'habitations d'ici la fin de la législature. Cette démarche viserait davantage le secteur de l'immobilier professionnel qui achèterait un grand nombre de logements pour les louer ensuite via la plateforme.

Lancement de Solifin, la première plateforme belge d'investissement à impact positif

L'initiative permet à une grande diversité d'acteurs financiers (banques, coopératives, fondations, plateformes de financement participatif, fonds et sociétés d'investissement) de mutualiser leurs expertises et leurs solutions de financement respectives. Solifin doit ainsi permettre d'optimiser la lisibilité et l'octroi des moyens de financement durables disponibles pour les porteurs de projets à impact social et/ou environnemental, tout en proposant des sessions de mise en relation, entre investisseurs et entrepreneurs désireux de travailler ensemble à une société plus durable.

Pays-Bas

Une imposition effective nettement inférieure aux taux nominaux pour les plus grandes entreprises

Selon l'institut statistique néerlandais (CBS), le taux effectif de l'impôt sur les sociétés (IS) pour les grandes entreprises non-financières a fortement baissé, de 22,9% en 2008 à 17,1% en 2017, tandis que le taux nominal n'a que très peu changé pendant cette période (de 25,5% à 25%). Depuis 2015, la charge fiscale effective décroît proportionnellement à la taille de l'entreprise : les entreprises au bilan compris entre 40 et 100 M€ auraient été assujetties à un taux effectif de 20,6% en 2017, contre seulement 16,2% pour celles dont le bilan s'élève à plus de 500 M€.

Le monde agricole néerlandais fait entendre sa voix et les perspectives de ratification du CETA aux Pays-Bas s'assombrissent

D'importantes manifestations nationales d'agriculteurs ont été organisées à La Haye et dans les provinces. Ce mécontentement répond à une série de mesures présentées par le Gouvernement visant à répondre à l'annulation par la justice néerlandaise du

mécanisme de compensation des émissions d'azote (le « PAS ») qui remet en cause nombre de projets de développement pour respecter les plafonds européens. L'agriculture constitue un secteur particulièrement exposé, qui serait à l'origine de 70% des émissions d'azote. Il s'agit d'une contrainte supplémentaire à son développement, après que le cheptel a déjà dû être réduit pour respecter les normes en matière d'effluents phosphatés et que le secteur est appelé à faire un effort important dans le cadre de la réduction des émissions de CO2 néerlandaises. Dès lors, l'acceptation du CETA bute sur une incompréhension des efforts demandés en matière de respect de l'environnement alors que parallèlement le marché européen s'ouvre à des producteurs de pays tiers soumis à moins de règles que les agriculteurs néerlandais. Dans ce contexte, les deux leaders de l'opposition de gauche – les verts de Groenlinks et les travaillistes du PvdA, se sont déclarés opposés à la ratification du CETA, en cours d'examen au Parlement néerlandais. Cette opposition déclarée, si elle se confirmait et se prolongeait, pourrait menacer la ratification de l'accord, la coalition au pouvoir ne disposant plus de la majorité au Sénat. Le projet de loi est encore en cours d'examen à la chambre basse, où un débat en plénière est prévu le 2 décembre prochain.

La banque centrale néerlandaise resserre les critères d'évaluation du risque hypothécaire des banques.

La bonne conjoncture récente a pu masquer l'accroissement du risque hypothécaire aux Pays-Bas, caractérisé par un emballement des prix de l'immobilier et un endettement hypothécaire des ménages élevé, lui-même favorisé par un régime fiscal avantageux. Si des mesures ont été engagées pour endiguer les tensions immobilières et limiter l'endettement immobilier, elles sont jugées insuffisantes par la banque centrale (DNB). Celle-ci a ainsi décidé de ressermer les critères prudentiels d'évaluation du risque hypothécaire des banques, ce qui devrait les conduire à renforcer leur degré de capitalisation, de près de 3 Md€ selon la DNB. Elle ne s'attend cependant pas à ce qu'elle entraîne un renchérissement significatif du crédit, estimant son impact sur les taux d'intérêts à 2 points de base maximum.

Le gouvernement approuve la remise en place d'un monopole postal.

Malgré l'avis négatif de l'Autorité nationale de la concurrence, le Gouvernement néerlandais a décidé de donner son autorisation à la fusion entre les deux opérateurs postaux PostNL et Sandd, créant ainsi un monopoliste qui contrôlera 95% du marché. Il s'agit d'un cas unique aux Pays-Bas, qui peut malgré tout compter sur un soutien large au Parlement.

A vos agendas !

-  **1er novembre** : visite Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères aux Pays-Bas
-  **12 & 13 novembre** : [Internet Days](#) à Luxembourg en présence de Mounir Mahjoubi, député, ancien Secrétaire d'Etat au numérique
-  **12 au 14 novembre** : [European Talent à Limbourg](#)
-  **15 novembre** : conférence Erasme-Descartes à Amsterdam
-  **21 novembre** : remise du Grand Prix VIE à Bruxelles en présence de Jean-Baptiste Lemoine, secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères

Copyright

Service économique régional de Bruxelles @DGTresor_BE
Service économique de La Haye @FRTreasury_NL

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse (adresser les demandes à bruxelles@dgtresor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Les services économiques s'efforcent de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigeront, dans la mesure du possible, les erreurs qui leur seront signalées. Toutefois, ils ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.